



**Bureau communautaire**  
**04 septembre 2019**  
**Hôtel d'Agglomération – 18h30**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 19  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13  
Date de la convocation : 26 août 2019

**Présents :** J.P Fichère, J.M Daubigney, C. Bourgeois-République, N. Jeannet, G. Fernoux-Coutenet, C. Crétet, F. David, J. Péchinot, F. Macard, P. Blanchet, C. François, B. Guerrin, J. Thurel.

**Excusés :** D. Michaud, D. Bernardin, S. Champanhet, J.L Bouchard, P. Jacquot, J.C Lab.

**Date d'affichage :** 12 septembre 2019

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB30/19

#### **Objet**

Convention de prestation de services pour la mise à disposition d'un bureau au Centre d'Activités Nouvelles à la société ABC Téléphonie et Informatique

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose aux entreprises la mise à disposition de bureaux et d'ateliers au Centre d'Activités Nouvelles.

Cette pépinière a pour but de favoriser la création et l'insertion économique d'entreprises en leur fournissant des locaux et des services adaptés pendant la période de début d'activité.

La convention proposée ne pourra être exécutée au-delà de la durée strictement nécessaire à l'acquisition par l'entreprise de son autonomie en matière de locaux d'exploitation et d'équipements administratifs. En conséquence, l'entreprise s'engage à quitter les locaux dès la fin de cette période afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le respect de « l'esprit pépinière ».

**La société ABC Téléphonie et Informatique** dont le siège est fixé 40 rue des Frères Chaffanjon, 25000 BESANCON et représentée par son Gérant Guillaume METZQUER, souhaite occuper 1 bureau de 18m<sup>2</sup> (E10) au Centre d'Activités Nouvelles.

En cas d'accord et conformément à la délibération N° GD159/18 du 20 décembre 2018 fixant les tarifs communautaires pour l'année 2019, le preneur devra s'acquitter mensuellement d'un loyer, charges communes comprises pour ce bureau de 136,80€ HT.

Les prestations annexes seront facturées en supplément en fonction de leurs utilisations et selon les tarifs définis par cette même délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les dispositions de la convention de services à conclure avec la société ABC Téléphonie et Informatique pour la location d'un bureau au Centre d'Activités Nouvelles au titre de la période de référence suivant le modèle ci-annexé,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait à Dole,  
Le 04 septembre 2019,  
Le Président,

